

SOMMAIRE

A Collecte des données du demandeur de bourse et de son concubin

- Saisie des champs du demandeur et de son éventuel concubin dans la nouvelle section étude automatique du droit à bourse, dans la fiche Elève > onglet Responsables

B Ecran de synthèse de l'onglet Responsable de la fiche élève, et de l'étude automatique de son droit à bourse

- Consentement du responsable
- Non-consentement du responsable

C Importation des données issues du service d'inscription en ligne

- Sélection des dossiers d'inscription et des fiches de renseignement à importer
- Prise de connaissance des messages d'avertissement
- Actions à privilégier selon les messages d'avertissement
- Accepter ou refuser les modifications des données avant l'importation

D Tableau de bord

- Nouvel indicateur : Droits à bourse à contrôler
- Actions à privilégier en cas d'état civil du demandeur ou du concubin incomplet ou à vérifier

E Statut des données fiscales

- Informations fiscales validées
- Informations fiscales non contrôlées ou en cours de contrôle
- Informations fiscales non reconnues

**GESTION DES BOURSES ISSUES DE L'ÉTUDE
AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE**

FICHE PAS A PAS BEE

Prérequis : Lancement de la campagne d'inscription ou de réinscription afin de collecter les demandes d'étude automatique du droit à bourse, via le service d'inscription en ligne (TI) ou via la fiche de renseignement papier (FDR) comportant le consentement et l'état-civil élargi des demandeurs

A Collecte des données du demandeur de bourse et de son concubin



1 La collecte des données peut se faire *via* deux supports. Premièrement, le service en ligne d'inscription ; pour en savoir plus, consulter la section C « Importations service d'inscription en ligne ». Deuxièmement, la **fiche de renseignement papier** ; dans ce cas, la **saisie des données liées à l'étude automatique du droit à bourse se fait dans l'onglet « RESPONSABLES » (mode modification) de la fiche élève, dans la section correspondante**. Lorsque le responsable a consenti à l'étude automatique du droit à bourse, cocher la case dédiée.

2 Après avoir coché la case du consentement, le bloc avec l'état civil étendu du responsable du demandeur se déploie avec les données suivantes issues de la saisie du responsable légal ou en charge :

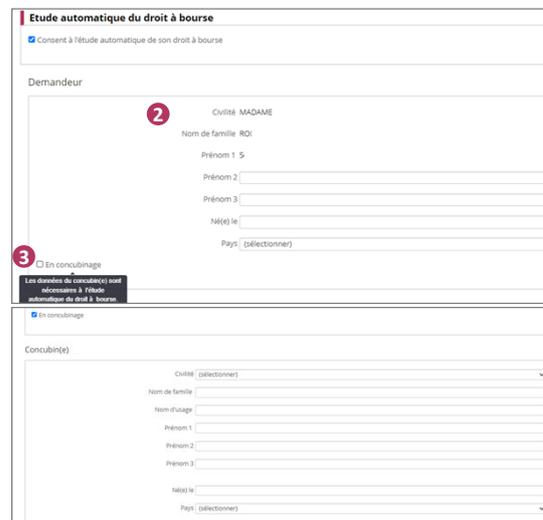
- Civilité, Nom de famille, Nom d'usage, Prénom 1 (données non modifiables).

Et les données à compléter avec la fiche de renseignement papier :

- Prénoms 2 et 3 le cas échéant
- Date de naissance et Pays de naissance.
- Département et Commune de naissance, uniquement si le pays de naissance est la France.

3 Si le responsable est en concubinage, cocher « en concubinage ». Une fois cette case cochée, un nouveau bloc de données s'affiche pour recueillir les informations d'état civil du concubin.

Une fois toutes les informations saisies, cliquer sur : **VALIDER**



B Ecran de synthèse de l'onglet Responsable de la fiche élève, et de l'étude automatique de son droit à bourse

Coordonnées

MME A (MERE)
 Tél. Mobile 06 Accepte les SMS
 A contacter en priorité

Adresse

71 RUE
 59 QU
 Statut de l'adresse Adresse redressée et validée
 Courriel qu.fr
 Autorise à communiquer son adresse postale et son courriel

Etude automatique du droit à bourse

1 MME A n'a pas consenti à l'étude automatique de son droit à bourse.

OU

Etude automatique du droit à bourse

2 MME , née(e) VA le 16/09/1978 (FRANCE) à SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE (022)
 a consenti à l'étude automatique de son droit à bourse.
 Statut des données fiscales : Informations fiscales validées le 30/04/2024.
 Son/sa concubin(e) est M. AI T M FO l, né(e) P le 12/05/1978 (FRANCE) à AURILLAC (015).
 Statut des données fiscales : Informations fiscales non reconnues (au 30/04/2024).

Une fois les informations saisies à l'aide de la fiche de renseignement papier ou importées via le service en ligne d'inscription, une synthèse des informations sera affichée dans l'onglet du responsable de l'élève :

- 1 - Dans le cas où le responsable n'a pas consenti.
- 2 - Dans le cas où le responsable a consenti.

Prérequis : Lancement de la campagne d'inscription ou de réinscription afin de collecter les demandes d'étude automatique du droit à bourse, via le service d'inscription en ligne (TI) ou via la fiche de renseignement papier (FDR) comportant le consentement et l'état-civil élargi des demandeurs

C Importation des données issues du service d'inscription en ligne

Dans le menu « Importations », vous avez accès à l'ensemble des **dossiers d'inscription** provenant du service d'inscription en ligne



Affectation		État inscription						
<input type="checkbox"/>	Aucune	<input type="checkbox"/>	Validé en ligne	<input type="checkbox"/>	CHERCHER			
<input type="checkbox"/>	Unique	<input type="checkbox"/>	En attente	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	Montée de niveau	<input type="checkbox"/>	Non renseigné	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	Excol	Noms et antonoms	Né(e) le	MEF d'affectation ou MEF d'inscription	État inscription	Options souhaitées	Logiciel	Etablissement d'origine
<input type="checkbox"/>	16/04/2024	B	12/07/2010	3EME	Validé en ligne	<input type="checkbox"/>	BEE	(939090) COLLEGE JOSQUIN DES PRES CONDE SUR-LESCAULT
<input type="checkbox"/>	03/04/2024	B	13/06/2010	3EME DANSE	Validé en ligne	<input type="checkbox"/>	BEE	(939090) COLLEGE JOSQUIN DES PRES CONDE SUR-LESCAULT
<input type="checkbox"/>	16/04/2024	B	28/12/2010	3EME INTERNATIONALE	Validé en ligne	<input type="checkbox"/>	BEE	(939090) COLLEGE JOSQUIN DES PRES CONDE SUR-LESCAULT

- 1 La liste déroulante « Affectation » permet de filtrer les dossiers selon leur statut d'affectation : « Unique » pour les dossiers d'affectation et « Aucune » pour les dossiers de montée de niveau.
- 2 Veiller à bien sélectionner l'état d'inscription « Validé en ligne » afin d'importer uniquement les dossiers finalisés et validés en ligne par les responsables des élèves. Si un dossier d'élève avec l'état d'inscription « en attente » est importé, cela entraînera l'importation d'un dossier incomplet et empêchera le responsable de le finaliser.
- 3 Les cases à cocher permettent de sélectionner les dossiers à importer. Cocher la case « Options souhaitées » pour récupérer les choix des familles lors de l'inscription en ligne.

Une fois les dossiers d'inscription sélectionnés, cliquer sur : **IMPORTER**

- 4 a Siclee BEE vous informe des données « initiales » (i.e. les données préexistantes) qui seront « modifiées » par l'importation. Vérifier les messages d'avertissement, le cas échéant, avant de valider l'importation. Ici, BEE indique que vous êtes sur le point de « remplacer le consentement à l'étude automatique du droit à bourse » d'un autre responsable de l'enfant.

Rappel : un seul responsable peut consentir à l'étude automatique du droit à bourse.

Dans ce cas, contacter la famille afin qu'elle décide du responsable consentant à l'étude automatique du droit à bourse, sinon la demande sera annulée.

Noms et Prénoms	MEF	Information	Initiale	Modifier	Accepter	Refuser																																																								
BI N	SE SPO	Elève	Photo		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>																																																								
<table border="1"> <tr> <td>Elève</td> <td>Régime</td> <td>EXTERNE LIBRE</td> <td>DEMI-PENIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>Date de naissance</td> <td></td> <td>30/09/1945</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Pays de naissance</td> <td>(000)</td> <td>FRANCE</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Departement de naissance</td> <td></td> <td>054</td> </tr> <tr> <td>T</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Commune de naissance</td> <td></td> <td>Allamont</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Courriel</td> <td>ga</td> <td>ga</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Consentement à l'étude du droit à bourse</td> <td>Non</td> <td>Oui</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Status RDP</td> <td></td> <td>V</td> </tr> </table>							Elève	Régime	EXTERNE LIBRE	DEMI-PENIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT	F	Date de naissance		30/09/1945	P				B	Pays de naissance	(000)	FRANCE	P				B	Departement de naissance		054	T				B	Commune de naissance		Allamont	P				B	Courriel	ga	ga	P				B	Consentement à l'étude du droit à bourse	Non	Oui	P				B	Status RDP		V
Elève	Régime	EXTERNE LIBRE	DEMI-PENIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT																																																											
F	Date de naissance		30/09/1945																																																											
P																																																														
B	Pays de naissance	(000)	FRANCE																																																											
P																																																														
B	Departement de naissance		054																																																											
T																																																														
B	Commune de naissance		Allamont																																																											
P																																																														
B	Courriel	ga	ga																																																											
P																																																														
B	Consentement à l'étude du droit à bourse	Non	Oui																																																											
P																																																														
B	Status RDP		V																																																											

Vous êtes sur le point de remplacer le consentement à l'étude automatique du droit à bourse donné par un autre responsable de cet élève. En acceptant les modifications, vous allez supprimer les informations d'état civil étendu associées à ce consentement déjà existant.

- 4 b Le deuxième cas affichant un message d'avertissement survient lorsque l'importation est susceptible de supprimer le consentement à l'étude automatique du droit à bourse d'un responsable. Dans ce cas, il est prudent de vérifier avec le responsable concerné s'il s'agit d'une démarche volontaire de sa part.

Noms et Prénoms	Division	Information	Initiale	Modifier	Accepter	Refuser
Da G	JA	C	Consentement à l'étude du droit à bourse	Non	Oui	<input type="radio"/>
Gi K	JD	G	nom d'usage	TESTUSAGE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		B	Accepte les SMS	Non	Oui	<input type="radio"/>
		G	Consentement à l'étude du droit à bourse	Non	Oui	<input type="radio"/>
V Ai	JC	K	Consentement à l'étude du droit à bourse	Oui	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Vous êtes sur le point de supprimer le consentement à l'étude automatique du droit à bourse d'un responsable. En acceptant les modifications, vous allez supprimer les informations d'état civil étendu associées à ce consentement.

- 5 Une fois que vous avez pris connaissance des messages d'avertissement, vous pouvez décider « d'accepter » ou de « refuser » la modification. Après avoir accepté ou refusé les modifications, cliquer sur « Valider » pour importer définitivement les données enregistrées du service d'inscription en ligne dans SICLEE BEE. **VALIDER**

- 6 Dans le menu Importations > Fiche de renseignements, vous pouvez procéder ensuite à l'import des données du second responsable (celui qui n'a pas fait l'inscription). L'import de la fiche de renseignement du second responsable de l'élève ne peut se faire qu'après l'import réalisé dans le menu Importations > Dossiers d'inscription pour le premier responsable de l'élève.



Prérequis : Lancement de la campagne d'inscription ou de réinscription afin de collecter les demandes d'étude automatique du droit à bourse, via le service d'inscription en ligne (TI) ou via la fiche de renseignement papier (FDR) comportant le consentement et l'état-civil élargi des demandeurs

D Tableau de bord

Dans le menu « Tableau de bord », le nouvel indicateur « Droits à bourse à contrôler » permet d'identifier les responsables (ou leur concubin) ayant un état civil étendu incomplet ou inconnu. Ces données doivent être rectifiées afin de bénéficier des informations nécessaires à la création des demandes de bourse dans BOURSES.



Tableau de bord

Etat inscription

24 Validé en ligne 2 Validé secrétariat 186 En attente 0 Non inscrit

Répartition des effectifs 496

500 Elèves non scolarisés

496 Fiches bloquantes

5 Droits à bourse à contrôler

Tableau de bord										
Droits à bourse à contrôler										
Cliquer sur le titre de la colonne pour trier. Cliquer à nouveau pour inverser le sens du tri.										
Nom	Prénom(s)	Div.	Né(e) le	Scolarisé(e)	État d'inscription	Complétude de l'état civil du demandeur	Informations fiscales du demandeur	Complétude de l'état civil du concubin	Informations fiscales du concubin	
A	Mi		03/02/2012	Non	Validé en ligne	À vérifier	À vérifier	Validé	À vérifier	Compléter
C	L		15/02/2012	Non	Validé en ligne	Validé	Validé	Validé	À vérifier	Compléter
C	E		01/08/2012	Non	Validé en ligne	Validé	À vérifier	Validé	À vérifier	Compléter
C	C		12/08/2012	Non	Validé en ligne	Validé	À vérifier	Validé	À vérifier	Compléter
H	E		18/10/2010	Non	Validé en ligne	Validé	À vérifier	Validé	À vérifier	Compléter

5 élèves trouvés.

- Cet indicateur affiche l'ensemble des fiches élèves ayant un responsable légal ou en charge avec un consentement à l'étude du droit à bourse, et pour qui un des critères de vérification (« complétude de l'état civil » ou « information fiscales ») est « à vérifier » par les secrétaires de direction, que ce soit pour le demandeur ou son concubin.
- Lorsque l'état civil du demandeur ou du concubin est incomplet, contacter le responsable de l'élève pour recueillir les informations obligatoires à l'étude automatique du droit à bourse. Sans état civil complet, l'étude automatique du droit à bourse ne sera pas possible. Des pièces justificatives seront demandées au responsable lors de la campagne de bourse pour statuer sur sa demande.
- Lorsque les informations fiscales du demandeur ou du concubin ont un statut « à vérifier », cela signifie que les informations n'ont pas encore été comparées à celles de l'administration fiscale. Pour en savoir plus, consulter la section suivante « Statut des données fiscales ».
- Pour accéder directement sur la fiche élève, cliquer sur « Compléter ».

E Statut des données fiscales

Étude automatique du droit à bourse

MME .né(e) VA le 16/09/1978 (FRANCE) à SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE (022)
a consenti à l'étude automatique de son droit à bourse.

Statut des données fiscales : ✓ Informations fiscales validées le 30/04/2024. 1

Son/sa concubin(e) est M. AI T M FO L,né(e) P : le 12/05/1978 (FRANCE) à AURILLAC (015).

Statut des données fiscales : ✗ Informations fiscales non reconnues (au 30/04/2024).

Libellé du champ	Icône	Libellé de l'icône
Statut des données fiscales :	✓	Informations fiscales validées le JJ/MM/AAAA.
Statut des données fiscales :	⊘	Informations fiscales non contrôlées.
Statut des données fiscales :	✗	Informations fiscales non reconnues (au JJ/MM/AAAA).
Statut des données fiscales :	⌚	Informations fiscales en cours de contrôle (au JJ/MM/AAAA).

Dans le cadre de l'étude automatique du droit à bourse, l'existence du responsable demandeur de bourse ainsi que de son concubin, le cas échéant, est vérifiée dans le système d'information de la Direction générale des finances publiques, sur la base de ses données d'état civil. Cela permet d'améliorer la qualité des données et de maximiser les chances d'une attribution automatique de la bourse. Si les informations fiscales ne sont pas reconnues, elles ne pourront pas être prises en compte lors de l'étude de la demande de bourse, et des justificatifs supplémentaires devront être demandés au responsable lors de la campagne de bourse.

L'appel à la base de données DGFIP est effectué pour le demandeur de bourse lorsqu'il a consenti à l'étude automatique du droit à bourse et lorsque ses données d'état civil sont complètes. L'appel à la base de données DGFIP est réalisé pour le concubin lorsque le demandeur a coché la case du concubin et que l'état civil de ce dernier est complet.

- Le statut des données fiscales est rappelé dans l'affichage de synthèse de l'onglet Responsables de la fiche Elève. Si les données saisies sont concordantes avec la base de données de la DGFIP, les données fiscales sont signalées comme « validées », avec leur date de contrôle.
- Lorsque les informations fiscales du demandeur ou du concubin n'ont pas encore été contrôlées, alors que l'état civil du demandeur et du concubin, le cas échéant, est complet, il est nécessaire d'attendre que l'appel à la base de données DGFIP soit réalisé.
- Si les informations fiscales n'ont pas été reconnues dans la base de données de la DGFIP, contacter le responsable de l'élève pour vérifier et corriger les données renseignées dans l'état civil. Cela peut provenir d'une erreur dans un ou plusieurs champs de l'état civil. Les informations renseignées (noms, prénoms) doivent être identiques à celles figurant sur la déclaration d'impôt du responsable.